

# **CLUB DES ANCIENS DE LA PETANQUE**

## **REGLEMENT INTERIEUR**

- 1- Les concours ont lieu les mardis et jeudis après-midi, aux dates fixées par le bureau.
- 2- Ces concours sont réservés aux adhérents d'un club, licenciés F.F.P.J.P.
- 3- Seuls les membres des clubs affiliés sont autorisés à participer à ces concours.
  - a. Age requis : 55 ans dans l'année pour les hommes  
50 ans dans l'année pour les femmes  
Tout âge pour les handicapés
- 4- Le montant de la cotisation annuelle est fixé à chaque Assemblée Générale.  
En 2009 : 35 euros
- 5- Inscriptions de 13 h 30 à 14 heures.
- 6- Les retardataires seront pénalisés par la perte de la première partie sur le score de 7 à 13.
- 7- Inscription par joueur et par concours : 3 euros en 2009
- 8- Concours en doublette formée, sauf le dernier concours de chaque mois qui sera joué soit en doublettes ou en triplètes à la mêlée tournante.
- 9- Chaque concours se déroulera en 4 parties, sauf problème majeur (intempéries) ou le bureau fixera le nombre de parties.
- 10- Les joueurs « isolés » seront associés par tirage au sort. Si 2 joueurs du même club se présentent « isolés », ils devront jouer ensemble. Dans le cas où il restera 3 joueurs, ils constitueront une triplète.
- 11- Les équipes mixtes ou doublettes féminines bénéficieront d'1 point par partie
- 12- Le tirage des 4 parties aura lieu au début de chaque concours.
- 13- Attribution des points : tous les participants marquent 5 points et pour la 1<sup>ère</sup> partie gagnée : 13 points, la 2<sup>ème</sup> : 11 points, la 3<sup>ème</sup> : 9 points et la 4<sup>ème</sup> : 7 points. Total : 45 points.
- 14- Le classement sera établi en fonction du nombre de parties gagnées et du point-avérage.  
En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué pour l'ensemble du classement.
- 15- Tout joueur abandonnant un concours, sans motif valable, ne sera pas classé, ne marquera pas de point et pourra être suspendu 2 concours.

- 16- Les classements annuels permettront d'attribuer des récompenses aux joueurs les mieux classés. Un challenge sera remis au meilleur joueur, ainsi qu'au meilleur club.
- 17- Le joueur remportant le challenge 2 fois le conservera définitivement et pour le club à la 3<sup>ème</sup> fois.
- 18- Tous concours annulé par décision du bureau pourra être reporté. Les joueurs présents marqueront 20 points.
- 19- Les clubs organisateurs assureront les récompenses (coupes). Le club des Anciens assurera la répartition des deux tiers des mises aux mieux classés. L'autre tiers servant à la gestion de l'Association (frais, récompenses, voyages, repas etc....)
- 20- Les inscriptions, le tirage au sort, la feuille de marque seront effectués par les membres du bureau. Le club organisateur mettra une personne pour enregistrer les résultats. Si un joueur veut tenir la table ( sans jouer), il marquera 20 points.
- 21- Tricherie :
- |                  |              |                       |                         |
|------------------|--------------|-----------------------|-------------------------|
| 1 <sup>ère</sup> | infraction : | exclusion du concours | - 1 mois suspension.    |
| 2 <sup>ème</sup> | d°           | :                     | d°                      |
| 3 <sup>ème</sup> | d°           | :                     | d°                      |
|                  |              |                       | - 2 mois d°             |
|                  |              |                       | - exclusion définitive. |
- 22- Les règlements fédéraux régissent l'ensemble de nos concours.
- 23- La coupe d'automne se déroulera en 3 parties et ne seront récompensés que les joueurs ayant participé à 10 concours minimum dans l'année.
- 24- Les clubs n'ayant peu ou pas participé aux concours de la saison n'auront droit qu'à 1 seul concours chez eux l'année suivante.

**Rectifié le 20 janvier 2009**